

Siège : Mairie d'Arancou 64270
Tél : 05.59.38.42.65
Fax : 05.59.38.60.73
E.Mail : assojac.arancou@wanadoo.fr
Site internet : www.gitepaysbasque.fr

PROCES-VERBAL de l'assemblée générale ordinaire du 07 avril 2018

L'an deux mille dix huit, le sept avril, à 10 heures 30, les membres de l'association se sont réunis au gîte communal « Bourthaire » sur convocation du conseil d'administration en date du premier mars deux mille dix huit.

L'assemblée générale est présidée par M. Loubet Jean-Pierre en sa qualité de Président de l'Association Jacquaire d'Arancou ;

Le secrétariat est assuré par Mme Dachary Martine en sa qualité de secrétaire de l'Association Jacquaire d'Arancou et par Mme Steinmetz Christiane secrétaire adjointe;

Membres du Conseil d'Administration présents : Mme Chantal Baptiste, M. Michel Bouyssoux, M. Bernard Dumon, M. Louis Duval, M. Jean-Claude Lautier, Mme Mendivé Annie, Mme Chantal Moral, Mme Maité Olhasque, M. Jean-Louis Peyrebrune, Mme Pouyanné Valérie, Mme Steinmetz Christiane, M. Franck Villaume,

Membres du Conseil d'Administration absents : aucun

Le Président salut et remercie les nombreux adhérents présents dans la salle (105) et remercie également M. le Maire, Alexandre Bordes et les conseillers municipaux de leur présence.

Il remercie le correspondant de la presse locale présent, M. Jean Weber de Sud-Ouest
Puis, lecture de l'ordre du jour de la réunion est faite :

- Rapport moral ;
- Rapport financier ;
- Budget prévisionnel 2018 ;
- Prévisions animations 2018 ;
- Renouvellement Conseil d'Administration en 2019 ;
- Le mot de Monsieur le Maire ;
- Questions diverses ;
- Apéritif/Grillades.

RAPPORT MORAL :

Hommage à M. MORIO

Une photo de M. Morio appuyé à la grosse meule du moulin est projetée à l'assemblée.

Le Président tient à saluer la mémoire de Monsieur Jean-Jacques MORIO propriétaire du moulin de Bergouey, décédé brutalement d'une crise cardiaque à l'âge de 70 ans en début d'année 2018.

M. MORIO n'était pas adhérent de l'AJA mais il participait à son fonctionnement à travers les journées annuelles du petit patrimoine et les visites de son moulin au profit des classes vertes et des groupes qui le sollicitaient.

Cette visite commentée était très appréciée et M. MORIO offrait à chaque visiteur un petit sachet de farine.

Ce moulin daté de l'année 1035, qui a fonctionné jusqu'en 1953, avait été racheté en 2003 par M. MORIO. Après 6 années de travaux, en 2009, les meules ont recommencé de tourner. Mécène généreux et discret, soucieux du patrimoine, M. MORIO a fait restaurer à ses frais les tableaux du chemin de croix du village de Viellenave.

Le Président commence l'ordre du jour en se réjouissant de la très forte participation à cette AG qui est un encouragement pour le travail bénévole des membres du Conseil d'Administration.

A la demande de nombreux adhérents venant du BAB et qui n'aiment plus conduire la nuit l'AG a été fixée en fin de matinée. La participation en forte hausse prouve que cet horaire convient mieux. L'essayer c'est l'adopter !

Tout d'abord le Président fait le point sur les adhérents de l'AJA :

Fichier des adhérents :

- Au 01 avril 2017, l'Association Jacquaire d'Arancou comptait **253** adhérents.
- **15** ont été radiés durant l'année (pour cause de non-paiement de la cotisation deux années de suite) ;
- Durant l'année **02** adhésions nouvelles ont été enregistrées.
- Au 07 avril 2018, l'Association Jacquaire d'Arancou compte **240** adhérents.

A l'attention des nouveaux adhérents, le Président donne lecture de la totalité de l'Article 2 des statuts de l'AJA qui précise quels sont les buts et les activités de cette association.

Le Botafumeiro :

Un adhérent de l'AJA ayant fait parvenir une vidéo sur une curiosité qui attend le pèlerin à son arrivée à la cathédrale Saint-Jacques de Compostelle, un aparté est proposé pour découvrir le « Botafumeiro ».

Plus grand encensoir du monde, il vole à 70 km/h et pèse 53 kg.

Il existe depuis 500 ans et est utilisé seulement 12 fois dans l'année.

On dit que les pèlerins arrivant à St Jacques allaient immédiatement (sans se rafraîchir) chercher la bénédiction, (et la vie éternelle), à la cathédrale.

On dit qu'ils ne sentaient pas particulièrement la rose après plusieurs mois de voyage, quelquefois dans des conditions rudimentaires. Aussi les prêtres prirent l'habitude il y a 500 ans de « parfumer » la cathédrale avec l'encensoir.

Après cet aparté de quelques minutes l'ordre du jour reprend son cours. Le Président propose de gagner du temps en ne faisant pas le récapitulatif des principales activités depuis la dernière assemblée en avril 2017 mais de consacrer plus de temps à l'avenir du gîte et aux activités de cette année 2018

Fonctionnement du gîte :

Le Président, avant de détailler le fonctionnement du gîte, tient à dire combien il est secondé et soutenu par Valérie et Muriel totalement impliquées au quotidien, responsables, réactives et efficaces. Il sait pouvoir compter aussi sur Marie-France Palau qui aide Valérie dans le travail d'accueil et d'entretien et la remplace lors de ses congés.

Il associe également M. Jean Marc Hitta, l'employé communal, qui participe à l'entretien des espaces extérieurs du gîte.

Travaux d'entretien et d'équipement :

L'objectif de cette neuvième année d'ouverture du gîte était de terminer son équipement intérieur.

Plusieurs journées de travaux se sont déroulées tout au long de cette année 2017 (voir paragraphe bénévolat)

Principaux investissements et travaux d'amélioration :

- Etendoir linge extérieur
- Micro-ondes
- Four électrique
- Lave-linge et sèche-linge
- Vitrine affichage extérieure
- Matériel jardin
- Micro-chaîne HI-FI
- Connexion internet WI-FI

Parmi les améliorations apportées en 2017, la connexion internet est celle qui a été saluée unanimement. Le livre d'or en témoigne.

Le coût total de l'investissement 2017 est de **3.980 Euros**

Rappel : depuis mai 2009, le montant de l'investissement est de **55.139 Euros**.

Taux d'occupation du gîte :

Les groupes :

Une neuvième année de fonctionnement encourageante qui dépasse les 20.000 Euros de recette hébergement.

Le gîte possède maintenant tous les agréments requis et outre les réunions familiales l'année 2017 a vu défiler des classes vertes, des séminaires, des groupes d'handicapés, des jeunes du service civique.

Tous enchantés d'une première expérience sont programmés pour un nouveau séjour en 2018.

Les pèlerins :

La fréquentation des pèlerins est légèrement inférieure à celle de l'année précédente. Par rapport au nombre recensé par Saint Jean Pied de Port sur la voie de Tours, environ 1 pèlerin sur 5 s'arrête pour dormir à Arancou, mais beaucoup y font la pause déjeuner.

Un rappel pour les nouveaux adhérents :

La mise à disposition gratuite de café et de thé, est particulièrement appréciée des pèlerins

Les pèlerins sont informés que cette petite attention leur est offerte par les adhérents de l'Association Jacquaire.

A leur disposition également des sirops de menthe, pêche, fraise, ou autres.

Les messages laissés sur le Livre d'OR témoignent de la reconnaissance des pèlerins et sont particulièrement élogieux sur les qualités humaines des personnes chargées de les accueillir.

Bail emphytéotique :

L'AJA a signé un bail emphytéotique de 18 ans avec la commune d'Arancou le 08.12.2008. Ce bail expirera le 01.10.2026. Il reste donc 8 ans de bail, c'est loin et c'est près à la fois. A l'issue du bail la commune pourra reprendre son bien, ou proposer un nouveau bail.

Mais une menace plane sur l'avenir. En effet depuis la réorganisation du territoire et le regroupement des 153 communes autour de « l'agglomération Pays Basque » beaucoup de choses se décident à Bayonne. Notamment l'agglomération a récupéré la compétence tourisme. Son président, Monsieur Olçomendy Maire d'Ostabat, lors d'un passage à Arancou a demandé à visiter le gîte. Aurait-il un œil sur les 35 lits du gîte ? La question est posée et inquiète à juste titre les bénévoles de l'AJA qui s'investissent depuis 9 ans dans l'entretien et l'amélioration des locaux.

Tant que le bail emphytéotique est en cours rien ne peut se passer. Mais 2026 va vite arriver. Aussi un conseil a été demandé à Maître Descouesses-Colmant notaire à Bayonne pour connaître la possibilité de modifier par un avenant le bail en cours. Réponse du notaire : si avis favorables de l'AG de l'association et du Conseil Municipal d'Arancou il peut préparer un avenant.

Un avenant de 12 ans (fin de bail 01.10.2038) semble raisonnable et garantirait une bonne visibilité pour l'équipe actuelle et laisserait également une marge à l'équipe qui succèdera.

C'est sur cette base que ce soir vous est demandé votre accord sur le principe de l'avenant. Cette question sera ensuite débattue lors du prochain conseil municipal d'Arancou qui aura lieu lundi prochain 09 avril 2018.

La parole est donnée aux adhérents. A l'unanimité l'assemblée donne son accord pour cette prolongation du bail. Certains demandent une durée supérieure à 12 ans. Après échange de points de vue l'accord pour une demande de 12 ans est adopté.

Il est important de signaler que le coût d'enregistrement de cet avenant avoisinera quand même la somme de 700 €.

Commission de sécurité :

La commission de sécurité de l'arrondissement de Bayonne a effectué sa visite périodique de contrôle (visite triennale) le 14 février 2018.

Le capitaine des pompiers chef de la commission, après avoir franchi la porte d'entrée, s'est arrêté au milieu de la pièce, a regardé autour de lui, et se tournant vers M. le Maire lui a dit : « Monsieur le Maire c'est l'établissement le plus propre que j'ai visité lors d'une commission de sécurité. Un seul mot « nickel » ! »

Des paroles qui font plaisir et que je dédie à tous les bénévoles de l'AJA.

Il va sans dire que ce début de visite commençait très bien. Le responsable a vérifié que les 3 prescriptions formulées lors de la précédente visite avaient été respectées. Tous les essais ont été positifs :

- Ouverture de la baie pompier de l'étage ;
- Désenfumage de la cage d'escalier ;
- Eclairage de sécurité ;
- Système d'ouverture des portes ;
- Alarme.

La sécurité du gîte a un coût : environ 1.000 €/an en moyenne, un peu plus les années où passe la commission.

Le bénévolat associatif :

Depuis 14 ans, et surtout depuis 08 ans, l'AJA fonctionne avec une vingtaine de bénévoles dont un noyau dur d'une douzaine. Une grande partie de ce rapport moral sera donc consacrée à leur rendre hommage. 4 diapositives sont présentées et commentées :

1/ TRANSPARENCE du bénévolat

Rendre visible le bénévolat contribue à évaluer l'importance des ressources que les associations sont capables de mobiliser.

Une donnée capitale à l'heure où les associations sont invitées à **être de plus en plus transparentes**, notamment vis-à-vis des financeurs.

Certes, l'enregistrement des contributions des bénévoles dans les comptes annuels de l'association **n'est pas obligatoire**. Toutefois, bien que ces contributions soient effectuées à titre gratuit, elles n'en demeurent pas moins une valeur économique justifiant de les faire figurer dans les documents financiers de l'association.

Les associations ont donc tout intérêt à **faire apparaître la contribution volontaire dans leur comptabilité** pour une meilleure visibilité de leur dynamisme, de leur activité réelle et du volume de travail consacré à telle ou telle action.

La valorisation comptable du bénévolat démontre également aux financeurs publics, dans un langage qui est le leur, l'apport effectif et non négligeable que fournit l'association par rapport aux subventions demandées. De même, l'importance des contributions volontaires en nature peut servir pour **justifier le caractère désintéressé de l'association**.

2/ CONTRIBUTION VOLONTAIRE du bénévole

La contribution volontaire est l'acte par lequel une personne physique ou morale **apporte à une autre un travail, des biens ou d'autres services à titre gratuit**. L'existence fréquente des contributions volontaires bénévoles constitue une originalité et une réalité significative du secteur associatif.

La réglementation comptable des associations définit les contributions volontaires. Il s'agit des contributions suivantes :

- **contribution en travail** par des personnes extérieures à l'association ou des membres de celle-ci qui assurent bénévolement un travail normalement assuré par du personnel salarié ;
- **contribution en biens** : ce sont généralement des marchandises obtenues gratuitement par l'association ;
- **contributions en services** : l'exemple le plus fréquent est celui de la mise à disposition gratuite de locaux et de matériels par une commune ; il peut s'agir aussi de fournitures gratuites de moyens de transport, de téléphone, de service de photocopies, etc.

3/ CONSEQUENCE DE LA VALORISATION du bénévolat

- La valorisation des contributions volontaires effectuées à titre gratuit n'a aucune incidence sur le résultat comptable de l'association, mais a pour but de donner une image fidèle des activités et du patrimoine de celle-ci. Ainsi, les contributions volontaires sont un élément essentiel de la spécificité des associations et présente un intérêt pour :
- **démontrer**, par la valorisation d'apports importants, **l'autofinancement d'une partie de l'activité**, le financement public se trouvant de fait atténué ;
- **souligner le dynamisme d'une association** en mettant en évidence sa capacité à mobiliser des bénévoles et des prestations gratuites en nature ;
- **évaluer le poids financier du bénévolat**, des dons et services en nature ;
- **identifier la dépendance au bénévolat**, et en cas de diminution de cette aide, évaluer le besoin de financement supplémentaire.

4/ BILAN DU BENEVOLAT AJA EN 2017

Le total des heures de travail effectuées par les bénévoles de l'AJA (une douzaine de personnes) est estimé à **320 heures** durant l'année 2017 :

- Entretien du gîte(1 ou 2 WE de ménage/an)
- Peinture
- Plomberie
- Petite électricité
- Menuiserie
- Travaux extérieurs entretien parc
- Entretien du GR 655
- Cuisine et service (AG et manifestations)
- Accueil groupes

La valorisation de ce bénévolat au taux horaire du SMIC (9,88 €) se monte donc à **3.161 €** pour l'année 2017

A partir de 2018 cette valorisation du bénévolat apparaîtra sur le bilan comptable

Ainsi pour cette année la valorisation prise en compte sera arrondie à **3.000 €**

Le rapport moral étant terminé, le Président demande à l'assemblée si elle a des questions à poser sur les sujets qui ont été abordés.

L'assemblée n'ayant pas de questions, le Président demande à l'assemblée d'approuver ce rapport moral. Ce qui est fait à main levée et à l'unanimité.

Le Président propose de passer à l'ordre du jour suivant et donne la parole à la trésorière de l'Association pour qu'elle présente le rapport financier :

RAPPORT FINANCIER :

Mme Olhasque Maïté, trésorière adjointe de l'Association Jacquaire, fait lecture du rapport financier, et détaille les recettes et les dépenses dont le total est récapitulé ci-dessous :

RECETTES :

Total des recettes : **26.597,84 Euros**

DEPENSES :

Total des dépenses : **20.558,16 Euros**

BALANCE de l'exercice 2017 : + **6.039,68 Euros**

AVOIR au 31.12.2016 : + **12.524,71 Euros**

NOUVEL AVOIR au 31.12.2017 : + **18.564,39 Euros**

Après lecture détaillée du rapport financier relatif aux comptes de l'Association pour l'exercice 2017, quelques précisions sur les dépenses ayant été apportées à diverses questions d'adhérents, l'Assemblée Générale approuve le dit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BUDGET PREVISIONNEL 2018

Recettes : les prévisions de recettes pour l'année 2018 sont évaluées à la hausse par rapport à l'exercice précédent soit **24.600 Euros**. Pour la première fois l'évaluation du bénévolat a été intégré à hauteur de **3.000 Euros**.

La demande de subvention municipale annuelle déposée à la Mairie d'Arancou est de 500 Euros.

La demande de subvention de 1.000 Euros pour organisation de la journée du dimanche 07 octobre 2018 a été envoyée à la direction de GSM.

La subvention de 1.000 Euros apportée par M. Lautier dans le cadre de l'aide à l'aménagement du gîte au profit des handicapés a été versée en début d'année.

La parole est donnée à Monsieur Lautier qui explique sa démarche. L'assemblée lui réserve de chaleureux applaudissements.

La demande de subvention municipale annuelle (450 Euros) à la Mairie de Bergouey n'a pas été faite, la journée du petit patrimoine n'étant pas programmée.

Dépenses : les prévisions de dépenses sont estimées à la même hauteur que les recettes soit **24.600 Euros**.

(Les dépenses incompressibles (téléphone, assurances, adhésion OT, maintenance site internet, entretien du gîte, contrats entretien,) se montent à 8.000 Euros.

La ligne « investissements » a été fixée à 4.000 Euros, le gîte est maintenant bien équipé mais il faut peut-être prévoir quelques pannes de certains appareils tels les cumulus qui vont atteindre les 8 ans de vie...

Les dépenses en eau et électricité sont estimées à 4.000 Euros mais sont liées au taux d'occupation donc aux recettes.

Fixation du montant de la cotisation 2019 :

Les recettes actuelles apportées par les cotisations des adhérents permettent d'assurer le fonctionnement de l'AJA.

Un « camembert » est projeté pour expliquer la répartition de la cotisation dans les dépenses :

En gros, sur 10 € : 3 € d'assurance, 3 € organisation AG, 2,5 € amélioration chemin et café d'accueil du pèlerin, 1,5 € site internet

Pour 2019 il est proposé de maintenir le montant de la cotisation à 10 € par personne (pour rappel, le tarif couple a été supprimé lors de l'AG 2017)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le sujet financier étant épuisé, le Président propose de passer à l'ordre du jour suivant :

PREVISIONS ANIMATIONS 2018

Samedi 05 mai 2018 :

Dans le cadre du **festival Xarnegu Eguna** (manifestation culturelle qui vise à promouvoir le mélange des cultures et des langues et à développer les liens intergénérationnels en milieu rural à travers une programmation festive et éclectique) organisé par le village de Bardos dans le Pays de Bidache un concert (participation libre) se déroulera à 17 h 00 dans l'église d'Arancou.

Les groupes invités sont :

En première partie, le trio « les enchanteuses » de Bayonne et en deuxième partie le chœur mixte « Lauhaizetara », de Bayonne également.

L'AJA assurera le soutien logistique de cette manifestation.

Dimanche 07 octobre 2018 :

Journée « Sportive-Musicale et gastronomique »

Ce sera la 8^e édition de cette journée « sportive, musicale et gastronomique » que nous organisons en partenariat avec l'association jacquaire des Landes, les communes de Sorde l'Abbaye, de Saint-Palais et d'Arancou. C'est une journée parfaitement rodée et nous retrouvons toujours avec plaisir les mêmes ingrédients.

Deux départs simultanés qui convergent vers Arancou sur le tracé du GR 655.

Pour le concert le groupe AIZKOA est incontournable et pour la première partie il y aura le concert de saxophones du quatuor basco-béarnais « Lauben » de notre ami adhérent Jean-Baptiste Robert. Leur premier passage en 2017 a remporté un franc succès.

Journée terminée bien sûr par le très réputé « apéritif/grillades.

Lors du concert de 2017 le groupe AIZKOA s'est vu décerné le Trophée d'OR par la Fédération française de la jeunesse et des sports et de l'engagement associatif. Cette récompense avait été initiée par un adhérent de l'AJA, André Olhasque, que nous remercions.

Une diapo montrant ce magnifique trophée est projetée et chaleureusement applaudie par l'assistance.

Décembre 2018 :

Téléthon

Sur la lancée de son succès de 2016 et de 2017, Roland Palau aura du mal à faire mieux. Cela semble impossible mais le défi sera relevé. Bien sûr l'AJA se fera un plaisir d'apporter sa logistique et une petite aide financière avec l'achat des boissons. Ce WE de Décembre le gîte ne sera pas loué et sera mis à la disposition du Téléthon.

Pas de questions sur ces prévisions d'animations 2018, le Président propose de passer à l'ordre du jour suivant :

RENOUVELLEMENT DU C.A. EN 2019 :

Selon les statuts de l'AJA son Conseil d'Administration se compose de 14 membres élus pour 6 ans, renouvelables par moitié tous les 3 ans.

Les 7 membres renouvelables en **2019** sont :

- M. Jean-Pierre LOUBET Président
- Mme Annie MENDIVE Trésorière
- Mme Martine DACHARY Secrétaire
- Mme Chantal MORAL Membre
- M. Jean-Claude LAUTIER Membre
- Mme Valérie POUYANNE Membre
- M. Franck VILLAUME Membre

RAPPEL : les 7 autres membres (renouvelables en 2022)

Chantal BAPTISTE, Michel BOUYSSOUX, Bernard DUMON, Louis DUVAL, Maïté OLHASQUE, Jean-Louis PEYREBRUNE, Christiane STEINMETZ.

Le Président en profite pour annoncer qu'il briguera un dernier mandat (si pas de problème de santé) et passera la main à la relève en 2025 (d'où l'importance d'une visibilité de bail à long terme pour le successeur). La question de confiance sera posée le moment venu aux 6 autres administrateurs en fin de mandat. Le Président précise son souhait de continuer et de terminer avec eux.

Pas de questions sur ce renouvellement, le Président propose de passer à l'ordre du jour suivant :

EXPOSE de Monsieur le Maire d'Arancou :

M. le Maire commence son intervention par un moment de poésie en citant Machado : « Marcheur, il n'y a pas de chemin, seulement des sillages sur la mer » puis il renouvelle son soutien à l'AJA qu'il remercie pour l'animation qu'elle apporte au village, pour le travail accompli par ses bénévoles et il se réjouit de participer pour la 15^e fois à l'A.G.

Il revient sur le sujet important du bail emphytéotique, approuve les propos du Président et comprend l'inquiétude des bénévoles qui veulent savoir ce que donnera l'échéance du bail.

Retour de ce bâtiment dans la commune ou reprise par l'agglomération du Pays Basque ?

Il en profite pour faire un aparté sur cette grosse structure défavorable aux petites communes comme Arancou et cette volonté de tout recentrer sur le BAB.

Oui, la compétence tourisme reprise par l'agglomération peut inquiéter et la prolongation du bail peut être un moyen de retarder l'échéance. Aussi, sans préjuger de ce que va décider le conseil municipal, il va présenter dès lundi 09 avril soir un projet de délibération proposant un prolongement. Toutefois, pour pouvoir surveiller directement l'exploitation, il va demander qu'un délégué choisi par le conseil municipal siège au Conseil d'Administration de l'AJA. Trois conseillers municipaux sont actuellement membres du CA, il s'agit d'Annie Mendivé, de Chantal Moral et de Valérie Pouyanné. Le délégué peut très bien être une des trois.

En ce qui concerne cet avenant au bail emphytéotique une seule certitude : la commune ne mettra pas un Euro, « c'est l'AJA qui paiera ».

Le dossier de sauvegarde du patrimoine communal à travers le différent qui oppose la commune d'Arancou et le propriétaire de la fontaine-lavoir avance. Le Préfet des Pyrénées Atlantiques a pris l'arrêté de déclaration d'utilité publique. Le propriétaire a donc perdu mais le problème sera maintenant de trouver un financement.

L'architecte des bâtiments de France a pensé à la piste Stéphane Bern, chargé de mission au gouvernement pour recenser le petit patrimoine, et a transmis le dossier. Ce dossier n'a pas été retenu pour 2018 mais il sera relancé.

M. le Maire aborde le sujet de la solidité de la voûte de l'église qui a été secouée par une énorme explosion lors de la destruction de l'arsenal d'ETA dans la carrière voisine.

Ce sujet a eu les honneurs de la presse écrite et de la télévision. Le Préfet ne pouvait pas ne pas s'y pencher. Les experts ont été mandatés et le sort de l'église est entre leurs mains. A ce jour il n'y a aucune raison pour penser que les 2 concerts programmés ne puissent pas se dérouler.

M. le Maire en termine pour dire tout le bien qu'il pense de l'AJA et de ses bénévoles qu'il connaît bien et qu'il se tient à la disposition des adhérents pour répondre à d'éventuelles questions.

Pas de questions, le Président remercie M. le Maire pour sa confiance envers l'AJA et propose de passer à l'ordre du jour suivant :

QUESTIONS DIVERSES :

Toockets

Une bonne nouvelle pour les sociétaires du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne : l'AJA qui avait été retirée des associations éligibles au programme « toockets » vient d'être réintégrée (il a fallu une menace de clôture de compte pour être entendu...).

Alors n'hésitez pas à vous rendre sur le site du Crédit Agricole. Merci d'avance.

Rémunération employé communal

M. Jean-Marc Hitta, employé communal d'Arancou, est chargé de l'entretien de la pelouse.

Travail estimé à environ 2 heures par mois du mois d'avril au mois d'octobre, soit 16 heures environ.

L'AJA propose de rembourser la commune en fin d'année sur présentation d'un titre exécutoire.

Animation Jeunesse

Le gîte est mis à la disposition de Roland Palau lors de chaque vacances scolaires pour des séances de cinéma. Les films achetés par l'AJA constituent ainsi un fond de cinémathèque qui profite aux groupes (classes vertes et handicapés) s'ils le désirent.

Téléthon

L'AJA félicite Roland Palau pour son implication dans l'organisation du téléthon. Après avoir récolté 718 € en 2016, le record a été pulvérisé en 2017 avec 1.284 € récoltés. Enorme !

Il faut associer à cette réussite un autre adhérent de l'AJA Pascal Gimenez.

Applaudissements de l'assistance.

Membres AJA sur le chemin de Saint-Jacques

Le Président a le plaisir de présenter 2 adhérents de l'AJA qui vont partir prochainement sur le chemin : Christian et Marie-France Garat.

Une autre adhérente lève la main pour dire qu'elle aussi elle part, il s'agit de Marie-Christine Labayle.

L'AJA est fière d'être ainsi représentée cette année. Nos 3 futurs pèlerins reçoivent des encouragements et des applaudissements nourris de l'assistance.

Un tour est fait dans l'assemblée pour savoir s'il faut revenir sur l'un des sujets débattus depuis le début ou s'il y a des questions. Silence dans l'assistance.

Le Président annonce alors la suite de l'ordre du jour :

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

Le Président reprend la parole pour dire qu'il a tenu sa promesse en faisant le plus court possible compte tenu de tous les sujets à traiter et pour remercier par avance les bénévoles qui s'agitent en cuisine pour que le buffet/grillades deuxième partie de la journée connaisse sa réussite habituelle.

La date de la **16° Assemblée Générale est fixée au samedi 06 avril 2019 à 10 h 30**

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, quitus est donné à cette 15° Assemblée Générale ordinaire de l'Association Jacquaire d'Arancou et la séance est levée à 12 h 30

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le secrétaire

Le Président de l'Association

Le Secrétaire de la séance

Jean-Pierre Loubet

Martine Dachary